



Transmission parts entreprise familiale

Par **coco**, le **08/06/2012** à **22:49**

Bonjour,

mon père est gérant d'une entreprise familiale (SARL) à hauteur de 49 %.

Il souhaite céder ses parts à 2 de ses enfants (qui sont actuellement salariés dans la société).

Le problème est qu'il y a 4 enfants. Afin de ne pas léser les 2 autres on nous conseille de s'engager à ce que les 2 enfants bénéficiaires des parts reversent aux 2 autres (par le biais de dividendes) la contrepartie...la trésorerie de la société n'étant pas très bonne, n'y at-il pas moyen de faire autrement ?

Merci pour vos conseils